

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

➤ **RESERVATION MOBIL-HOME et EMPLACEMENT :**

- 1. Versement d'un acompte et frais de réservation.** A la réservation, un acompte de 30 % du montant du séjour sera demandé.
- 2. Cautions.** A l'arrivée une caution de 250€ sera demandé (pour les réservation mobilhome),
- 3. Assurance responsabilité civile.** Votre assurance responsabilité civile vous garantissant durant votre séjour, il est obligatoire de nous indiquer le nom de votre compagnie d'assurance et le n° de police.
- 4. Règlement intégral du séjour.** Le solde du séjour est à régler 30 jours avant votre arrivée. La taxe de séjour est à payer à votre arrivée.
- 5. Confirmation.** La réservation ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception de l'acompte. Un courrier ou e-mail de confirmation vous sera transmis. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

➤ **CONDITIONS MOBIL-HOME :**

1. Les tarifs comprennent :

- la location du mobil-home pour le nombre de personnes prévues dans le contrat de location,
- la consommation d'eau et d'électricité,
- la mise à disposition des équipements intérieurs et extérieurs du mobil-home : réfrigérateur, vaisselle, plaques électriques, salon de jardin, barbecue, literie ,et tous les autres éléments de l'inventaire,
- l'accès aux équipements du camping (salle, étangs, ping-pong, pétanque,animation, etc.)

2. État des lieux.

- Un état des lieux à l'arrivée sera effectué par vos soins, tous éléments cassé ou manquant devra être signalé, une caution de 250 € sera demandé.
- Un état des lieux à votre départ sera effectué. Si nous jugeons l'état de propreté satisfaisant, la caution vous sera rendu. Dans le cas contraire le ménage sera facturé 50€ . Si des équipements sont manquants ou détériorer, la caution de 250€ sera conservée, les équipements concernés feront l'objet d'une facturation. Votre caution de 250€ vous sera renvoyée après réception du paiement de la facture des équipements concernés ou la notification de prise en charge par votre assurance responsabilité civile.

Vous pouvez remplacer les éléments cassés à la place qu'il vous soit facturés.

4. Arrivée et départ Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de l'emplacement sauf accord préalable de la direction.

Tout séjour interrompu, abrégé, ou faisant l'objet d'un départ anticipé de votre fait ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf cas de force majeure avec justificatif (décès proche...)). Les dates réservées sont dues en totalité.

5. Animaux :Les animaux sont acceptés si les règles élémentaires d'hygiène sont respectées (nourriture, couchage, poils,). Ils ne doivent pas être laissés seuls dans ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés.**Vous devez impérativement ramasser les excréments.** Le carnet de santé doit être en votre possession pendant tout le séjour. Les chiens de catégorie 1 et 2, sont interdits.

Tous les locataires se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping.

➤ **CONDITIONS EMPLACEMENT :**

1. Les tarifs comprennent

- La location de l'emplacement pour les personnes du contrat (toutes les personnes présentes doivent être déclarées)
- l'accès aux sanitaires (douches chaudes payantes)
- l'accès aux équipements du camping (salle, ping pong, pétanque, étangs, animations etc...)

Se munir d'une prise européenne pour tout branchement électrique.

2. Arrivée et départ Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de l'emplacement sauf accord préalable de la direction.

Tout séjour interrompu, abrégé, ou faisant l'objet d'un départ anticipé de votre fait ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf cas de force majeure avec justificatif (décès proche...)). Les dates réservées sont dues en totalité.

3. Animaux :Les animaux sont acceptés si les règles élémentaires d'hygiène sont respectées (nourriture, couchage, poils,). Ils ne doivent pas être laissés seuls dans ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés.**Vous devez impérativement ramasser les excréments.** Le carnet de santé doit être en votre possession pendant tout le séjour. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

Tous les campeurs se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping

➤ **RETARD**

1. Toute location doit être occupée avant 20 h le jour de votre arrivée mentionnée sur votre contrat. En l'absence d'un écrit justifiant un retard, la location est conservée 24H. Passé ce délai, elle cesse d'être retenue. Les dates réservées sont dues en totalité.

➤ **ANNULATION**

1. Tout séjour annulé de votre fait donne lieu :

- En cas d'annulation 30 jours ou plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte versé à la réservation est conservé (indemnités de rupture de contrat)
- En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte versé à la réservation est conservé et vous êtes redevables de la totalité du montant de votre séjour (indemnités de rupture de contrat).

2. Vous devez impérativement faire un écrit (courrier postal – lettre recommandée avec accusé de réception et/ou email – avec un accusé de réception en réponse de la part du camping).

Nom

Prénom

Fait à

Le

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'